

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 juin 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 juin 2016

2016 V 144 Vœu relatif à la mise en œuvre des projets adoptés par les Parisiennes et les Parisiens lors du budget participatif.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant le vœu déposé par Brigitte KUSTER et les élus du groupe Les Républicains relatif au redéploiement des crédits non dépensés dans le cadre du budget participatif ;

Considérant l'engouement des Parisiennes et des Parisiens pour ce dispositif démocratique innovant comme en témoignent les milliers de projets déposés en 2015 et en 2016 ;

Considérant les nombreuses réunions associant l'exécutif municipal et l'ensemble des mairies d'arrondissements (comité de pilotage, comité des arrondissements, réunions des adjoints sectoriels) permettant un échange constructif et consensuel, qui se sont déroulées depuis deux ans ;

Considérant la volonté de l'exécutif de faire évoluer ce dispositif en s'appuyant sur le retour d'expérience des différentes parties prenantes (maires d'arrondissement, élus, agents de la ville, porteurs de projets, votants, conseils de quartier, associations...) ;

Considérant les études de faisabilité et d'évaluation des coûts des projets réalisés dans un temps limité par plusieurs centaines d'agents de la Ville ;

Considérant la volonté de la Maire de Paris et des Maires d'arrondissement de réaliser fidèlement les projets lauréats proposés par les Parisiennes et les Parisiens en associant les porteurs de projets à leur réalisation, en veillant néanmoins à une sobriété budgétaire ;

Considérant le professionnalisme des services de la Ville dans la mise en œuvre des projets lauréats, ainsi que la disponibilité et la capacité d'arbitrage du Secrétariat Général en cas d'adaptation à prévoir en cas de surcoût de certains projets ;

Sur proposition de l'Exécutif,

Emet le vœu :

- Que les crédits initialement fléchés vers un projet lauréat du budget participatif mais non dépensés puissent être affectés à des projets du budget participatif de la même année nécessitant un financement complémentaire.